

Assemblée générale du 29 mars 2022

	Emmanuel MACRON (* propositions devant faire l'objet d'une coconstruction avec les citoyens)	Jean-Luc MELENCHON	Valérie PECRESSE	Philippe POUTOU	Fabien ROUSSEL	Eric ZEMMOUR
Mesures spécifiques à la pharmacie d'officine	<ul style="list-style-type: none"> Mise en place d'un système de pharmacien référent (et d'infirmier référent) dans lequel le pharmacien pourrait effectuer des renouvellements d'ordonnance ou des actes simples Développement des possibilités de réaliser davantage de prescriptions et d'actes de prévention (*) 		<ul style="list-style-type: none"> S'appuyer sur les pharmaciens dans le domaine de la prévention en revalorisant leur rôle, notamment dans le dépistage 			
Droits en matière de couverture sociale		<ul style="list-style-type: none"> Création d'un dispositif 100 % Sécu dont l'objectif est de rembourser intégralement l'ensemble des soins prescrits Intégrer les mutuelles dans la sécurité sociale 	<ul style="list-style-type: none"> Elargissement de la contribution santé solidaire pour réduire le coût de la mutuelle des retraités 	<ul style="list-style-type: none"> Mise en place du principe de gratuité générale des soins 		
Hôpital	<ul style="list-style-type: none"> Augmentation de 20 % des soignants formés avec 13 500 places en plus en IFAS et en IFSI Accroître la place des médecins dans la 	<ul style="list-style-type: none"> Suppression de la T2A et retour à la dotation globale de financement Augmenter les personnels et les capacités d'accueil 	<ul style="list-style-type: none"> 25 000 soignants supplémentaires à l'hôpital 	<ul style="list-style-type: none"> Plan emploi formation de 100 000 hospitaliers Revalorisation immédiate de 400 € par mois des salaires à l'hôpital 	<ul style="list-style-type: none"> Annulation de la dette des hôpitaux Remboursement par l'Etat des frais supplémentaires liés au Covid-19 	

	gouvernance de l'hôpital			<ul style="list-style-type: none"> • Arrêt des fermetures de lits • Expropriation des cliniques privées et intégration à l'hôpital public 		
Autres professions de santé	<ul style="list-style-type: none"> • Permettre aux aides-soignants de devenir infirmier en 2 ans 		<ul style="list-style-type: none"> • Revalorisation à 30 € de la consultation en médecine générale 	<ul style="list-style-type: none"> • Rémunération à 1 800 € nets de formations médicales et paramédicales sous le statut de travailleur en formation, avec engagement à servir dans le service public • Interdiction des dépassements d'honoraires 	<ul style="list-style-type: none"> • Rétablir l'obligation de garde des médecins généralistes et des anesthésistes • Pré-recruter les jeunes qui s'orientent dans des études en santé en leur versant un salaire pendant la formation puis en leur demandant de s'engager durant dix ans pour les services publics 	<ul style="list-style-type: none"> • Rétablir l'obligation de garde des médecins
Exercice coordonné et structures pluri-professionnelles		<ul style="list-style-type: none"> • Créer des réseaux de centres de santé pluridisciplinaires publics 		<ul style="list-style-type: none"> • Création de centres de santé publics et gratuits 		
Lutte contre les déserts médicaux et désengorgement des urgences	<ul style="list-style-type: none"> • Généraliser les assistants médicaux • Quatrième année d'internat pour les médecins généralistes en zones rurales • Arrêter le conventionnement en zone déjà dotée • Développer la télémédecine et la téléexpertise (*) • Permanences ponctuelles dans les territoires les moins dotés (*) • Régulation de l'installation (*) • Accroître la participation des médecins aux gardes 	<ul style="list-style-type: none"> • Rouvrir des services d'urgence, de maternités et des EHPAD publics assurant un service de santé public à moins de trente minutes de chaque Français • Recrutement de médecins publics 	<ul style="list-style-type: none"> • Instaurer une dotation régionale contre les déserts médicaux • Création d'une quatrième année de formation pour les internes en médecine générale, effectuée dans les territoires les plus démunis (objectif de 4 000 « docteurs juniors » par an) 	<ul style="list-style-type: none"> • Réouverture et extension des hôpitaux de proximité, avec au moins un service d'urgence, une maternité, un bloc opératoire 	<ul style="list-style-type: none"> • Moratoire sur la fermeture de tous les services médicaux, établissements et maternités • Embauche de 100 000 personnels sur trois ans • Mise en place d'une validation des acquis de l'expérience 	<ul style="list-style-type: none"> • Faire embaucher 1000 médecins par l'Etat afin de les envoyer en tant que salariés au sein des déserts médicaux • Elargir le numerus clausus • Créer des services hospitaliers de proximité dans les déserts médicaux

Prévention	<ul style="list-style-type: none"> • Bilans de santé complets et gratuits aux âges clés de la vie (25, 45 et 60 ans) • Plans de détection et de prévention thématiques (santé mentale, infertilité, drépanocytose...) 	<ul style="list-style-type: none"> • Faire du PNSE un moyen d'éradiquer les maladies chroniques liées à la malbouffe et à l'exposition aux pollutions • Mettre fin à l'épidémie de VIH par un grand plan national de dépistage et de traitement 	<ul style="list-style-type: none"> • Doubler les dépenses de prévention et déléguer la compétence aux départements 			
Industrie du médicament et des produits de santé	<ul style="list-style-type: none"> • Relocaliser en France la production de médicaments 	<ul style="list-style-type: none"> • Nationalisation de la recherche, du développement et de la commercialisation des médicaments par la création d'un pôle public du médicament • Suppression des brevets en cas de crise sanitaire • Interdire le dépôt de brevets sur les médicaments et équipements nécessaires à une réponse sanitaire urgente • Réquisitionner les entreprises indispensables à la production de matériel sanitaire 		<ul style="list-style-type: none"> • Nationalisation de l'industrie pharmaceutique • Levée générale des brevets sur les produits de santé 		<ul style="list-style-type: none"> • Rapatriement en France de la production de certains médicaments essentiels
Financement de la sécurité sociale					<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation des cotisations (suppression des exonérations patronales) 	<ul style="list-style-type: none"> • Suppression de l'aide médicale d'Etat • Suppression des allocations de solidarité pour les étrangers extra-européens • Rétablissement de l'universalité des allocations familiales • Report progressif de l'âge légal de départ

						à la retraite, par exemple jusqu'à 64 ans
Autonomie des personnes âgées	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement de la coordination médicale dans les EHPAD 		<ul style="list-style-type: none"> • Priorité au maintien à domicile avec 2 500 € supplémentaires de crédit d'impôt pour les services à la personne • Développement de logements adaptés (résidences, hébergements en famille...) • Augmentation des personnels en EHPAD jusqu'à 6 à 8 personnels pour 10 résidents • Mise en place d'une charte qualité dans les EHPAD 	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'un service public du 4e âge accompagné d'un plan emploi-formation de 200 000 postes • Expropriation des structures privées 	<ul style="list-style-type: none"> • Création d'un ministère dédié au grand âge • Recrutement de 300 000 emplois dédiés à la prise en charge de la dépendance • Interdire les activités privées lucratives dans le secteur de la perte d'autonomie 	
Gouvernance			<ul style="list-style-type: none"> • Intégration des associations de patients dans les prises de décisions relatives au financement des hôpitaux • Exercice de la présidence des ARS par les régions 		<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place de conseils territoriaux de santé avec des pouvoirs de décision permettant de définir les besoins et d'y mettre les moyens 	<ul style="list-style-type: none"> • Suppression des ARS
Investissement dans le champ de l'innovation médicale et thérapeutique	<ul style="list-style-type: none"> • Continuer à développer 20 bio-médicaments et biotechnologies (notamment contre les cancers), des technologies nouvelles comme les exosquelettes 		<ul style="list-style-type: none"> • Regrouper l'industrie et la recherche dans un grand ministère dédié à l'innovation 			<ul style="list-style-type: none"> • Allouer 3 % du PIB à la recherche et développement à l'horizon 2027, en restaurant notamment la filière de la recherche médicale